



Congé parental

Par Cecile95

Bonjours,

Je suis actuellement en congé parental de mon 2eme enfants je vient de retomber enceinte et je voudrai savoir si je doit reprendre mon activer salarial après mon congé parental qui se termine au mois de Mars 2017 ou si je peux me mettre en arrêt de travaille des la fin de mon congé début mars jusqu'à mon accouchement et ensuite poursuite avec un autre conge parental et m indiquer la durer du congé pour mon 3eme enfants.

Merci de votre réponse et de votre aide.